



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**portant autorisation de vente au déballage**  
**N° ARR2024-058**

à

Madame SEGALEN Aurélie  
35 Route de la Gard'Sign  
29840 Porspoder

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 16 juillet 2024, enregistrée n° 010-2024, par Mme SEGALEN Aurélie 35 Route de la Gard'Sign 29840 Porspoder **en** vue d'organiser tous les week-ends du 27 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024 un vide maison à Porspoder,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Madame SEGALEN Aurélie de Porspoder est autorisée à organiser tous les week-ends du 27 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024, un « vide Maison » à Porspoder.

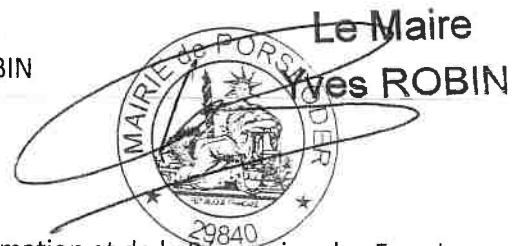
**Article 2** : Madame SEGALEN Aurélie de Porspoder tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.

**Article 3** : Madame SEGALEN Aurélie de Porspoder doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les **nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant** ainsi que la **nature des marchandises** vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de **8 jours** à compter de la fin de la manifestation.

**Article 4** : Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à **Madame SEGALEN Aurélie 35 route de la Gard'Sign 29840 Porspoder.**

Fait à PORSPODER, le 16/07/2024

Le Maire  
Yves ROBIN



**Copie :**

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère